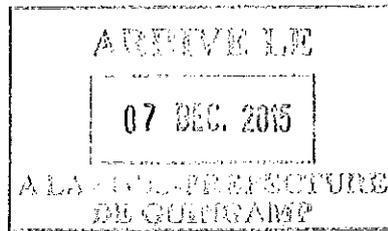


DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

Commune de PLESIDY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quinze, le trente novembre à vingt heures trente le conseil municipal de la commune de PLESIDY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Guy GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la convocation : 25 novembre 2015
Date d'affichage : 25 novembre 2015

Présents : GAUTIER Guy, LE BLOAS Jean François, CHEVANCE David, LE BARS Christiane, LE PIVER Isabelle, LE PUT Christophe, ALLARD Ronan, LEMOINE Karine, CHEVANCE Julien, GAUTIER Philippe, LE CAM Ronan, GEORGEZLIN Didier, PERENNEZ Valérie.

Absent : néant

Secrétaire : GEORGELIN Didier.

Objet : Projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 3 novembre dernier sur le projet n° 8 de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par Monsieur le Préfet en vue de fusionner les Communautés de communes de Paimpol, Goëlo, Pontrieux, Bégard, Guingamp, Belle-Isle-en-Terre et Bourbriac. Ce territoire fusionné regrouperait 46 communes avec une population de 68 246 habitants.

M. Le Maire donne lecture de la motion présentée en Bureau communautaire de la CdC de Bourbriac le 17 novembre 2015 qui valide le principe d'une fusion en vue de constituer, à terme une Communauté d'Agglomération rurale et maritime et qui permettrait de :

- renforcer le pôle structurant autour de la ville de GUINGAMP,
- développer une dynamique économique,
- mener des projets ambitieux.

Le périmètre proposé pourrait s'élargir au regard de la volonté exprimée des communes limitrophes concernées par le bassin de vie, voire d'emploi, de GUINGAMP et ce, concomitamment à la fusion des EPCI.

M. Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet.

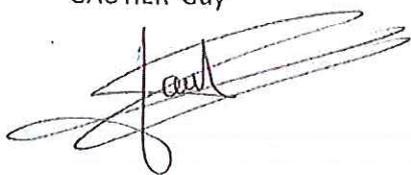
.../...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la proposition n° 8 du projet de schéma départemental de coopération intercommunale 2015 – 2021 qui permet par son élargissement de porter le territoire et de positionner Guingamp comme un plus grand bassin de vie,
- demande le maintien des services de proximité, constatant que leurs qualités donnent satisfaction à l'ensemble de la population de la commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.
DELIBERATION EN DATE DU 30 novembre 2015

Le Maire,
GAUTIER Guy



Déposé à la Sous Préfecture
de Guingamp le
Le Maire,
GAUTIER Guy